

**Conseil d'Administration du 22 septembre 2010**  
**Compte rendu**

**Présents :**

Le Président : Bruno GAUDIN

Le Directeur de l'ENSAPLV : Guy AMSELLEM

**Collège des enseignants :** Jacqueline ANCELOT, Anne D'ORAZIO, Albert-Gilles COHEN, Gérald GRIBE, Jean HARARI

**Collège des administratifs :** Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI

**Collège des étudiants :** Pierre Emmanuel ESCOFFIER, Pol-Alain NEDELEC, Pierre FARRET, Ghali GHOMARI

**Personnalités extérieures :** Maxime GERAUT, Bernard LANDAU, Christian MUSCHALEK, Pierre PAULOT

**Excusés :** Francine DEMICHEL

**Absents :** Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Chris YOUNES, Jihad EL OBADDI, Ido DWECK, Abigail ERENATI

**Invité(e)s :** Alice DJAKOVITCH, agent comptable de l'ENSAPLV, Marléna GORGE, secrétaire générale, Florence TOUCHANT, nommée Directrice Adjointe au 1<sup>er</sup> octobre 2010, Chantal BONNEFOY, Représentante du Contrôle général économique et financier de la région Ile-de-France

**Ordre des questions traitées en séance :**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du CA du 15 juillet dernier
- 2) Approbation des recrutements des Maîtres-assistants associés pour l'année 2010/2011
- 3) Présentation et analyse de l'évolution du budget de l'école sur les 10 dernières années (point d'information).
- 4) Bilan des admissions post-bac
- 5) Avis sur le projet Erasmus Mundus Master ReCity.
- 6) Perspectives en matière de relocalisation
- 7) Questions diverses



Le président ouvre la séance à 9 heures 48.

#### REMARQUES LIMINAIRES

Bruno Gaudin invite les membres du conseil d'administration à se présenter.

L'ordre d'examen des questions inscrites à l'ordre du jour est modifié comme suit :

- avis sur le projet Erasmus Mundus ;
- présentation et analyse de l'évolution du budget ;
- perspectives en matière de relocalisation de l'école ;
- approbation des recrutements de maîtres-assistants associés pour l'année 2010/2011 ;
- bilan des admissions post-bac ;
- questions diverses :
  - o HMONP, liste d'attente et jurys ;
  - o bilan de l'exposition des PFE ;
  - o rapport d'activité des relations internationales ;
  - o séminaire master ;
  - o politique informatique ;
  - o parcours recherche et stage ;
  - o fonctionnement du Labo photo ;
  - o voyage d'études de première année ;
  - o dans la perspective de l'arrivée de Mme Florence Touchant, directrice adjointe, définition de ses missions ;
  - o dates et ordre du jour des prochains conseils d'administration.

Compte tenu des contraintes horaires et du nombre important de questions diverses à traiter, seront examinées en priorité, au titre des questions diverses :

- la question de la HMONP : gestion de la liste d'attente et organisation des jurys ;
- le voyage d'études de 1<sup>ère</sup> année.

Certains membres posent la question de la coopération et de la répartition des rôles entre le CA et la CPR.

La CPR gère trop de questions liées à la scolarité et ne s'occupe pas assez de la pédagogie. Un rapporteur de la CPR devrait assister aux conseils d'administration pour présenter les dossiers, proposer ou questionner.

#### 1) Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 15 juillet 2010

Les membres du CA indiquent qu'ils n'ont pu faire parvenir leurs demandes de modifications, le compte-rendu ayant été diffusé uniquement par voie postale. Anne d'Orazio rappelle qu'il est important qu'un envoi en version électronique soit fait afin de permettre à l'ensemble des membres du conseil d'apporter leurs remarques et corrections.

Jean Harari, Anne D'Orazio, Barmak Lahiji et Gérard Gribé signalent qu'ils souhaitent y apporter quelques modifications, sur la forme essentiellement.

Barmak Lahiji précise que, page 7, il manque dans ce compte-rendu toute une discussion. Bruno Gaudin lui suggère de rédiger le texte, qui sera ensuite inclus.

Jean Harari suggère que Chris Younès, aujourd'hui absente, soit à nouveau interrogée sur certains points, en particulier concernant le débat sur les décisions de la commission des relations internationales.

Par ailleurs, J. Harari indique que lors de la commission HMONP a été soulevée la question de la gestion de la liste d'attente telle que rédigée page 7, point 8, du précédent compte-rendu. Il semblerait en effet que ce point prête à confusion quant aux conditions d'établissement de cette liste d'attente. En effet, le service en charge de la HMONP demande aux étudiants extérieurs à l'école de constituer un dossier complet dès maintenant, alors que la décision prise en CA était, selon J. Harari, de demander à ces candidats de ne remettre un dossier complet que dans un deuxième temps, au moment de l'ouverture de la liste d'attente à partir du 15 décembre prochain.

Gilles Cohen propose de débattre de ce sujet en questions diverses afin de clarifier la gestion de la liste d'attente. Il précise que la commission HMONP est hostile au plafonnement de la liste principale à 270 étudiants de l'ENSAPLV, fixée par la CA.

J. Harari poursuit en indiquant que le compte-rendu présenté n'évoque que très partiellement la présentation faite sur la question des PRES. Sur ce point, Anne D'Orazio propose que soit annexé au compte-rendu du CA le document qui avait été remis en séance.

Les représentants du collège des étudiants regrettent que leurs réflexions n'apparaissent pas dans le précédent compte-rendu. Guy Amsellem leur propose d'y ajouter un texte résumant leurs propos. Ils indiquent qu'ils ne souhaitent pas proposer de modifications, mais qu'ils s'abstiendront lors du vote.

Par ailleurs, Pierre-Emmanuel Escoffier revient sur la demande faite par les étudiants lors de la séance de juillet, quant au recours à des procurations. La direction ainsi que plusieurs membres indiquent que cette procédure n'a jamais été utilisée dans cette instance de l'école. Par ailleurs, le directeur rappelle aux membres du collège étudiants nommés au CA que leur mode de désignation ne prévoit pas de suppléant. La direction s'engage à fournir aux représentants étudiants les textes régissant le fonctionnement des conseils d'administration des ENSA.

Anne D'Orazio propose de préciser ce point dans un règlement intérieur du CA.

Avant de procéder à l'approbation du compte-rendu, le directeur indique qu'un envoi complémentaire sous forme numérique sera fait à l'issue du conseil, et propose au vote le document sous réserves des remarques postérieures qui seront formulées par A. d'Orazio, J. Harari et B. Lahiji

#### **Décision :**

**Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité moins quatre abstentions, le compte-rendu de la séance du 15 juillet, sous réserve des modifications de forme qui seront apportées par les membres.**

#### **2) Avis sur le projet Erasmus Mundus Master ReCity**

Mario Zoratto et Danielle Hugues sont invités à présenter le projet Erasmus Mundus Mater Re-City.

Dans un premier temps M. Zoratto fait la généalogie des relations entre l'ENSAPLV et les universités italiennes. Coopération qui a conduit l'Université Reggio Calabria à déposer, auprès des services de l'Union Européenne, un projet Erasmus Mundus dont notre école est partenaire. Danielle Hugues complète cette présentation en rappelant les modalités de fonctionnement de ce projet.

Guy Amsellem indique que tous les membres du CA ont reçu un dossier conséquent sur ce programme et salue le travail de synthèse accompli par Danielle Hugues.

Il s'agit d'une formation intégrée de niveau master (120 ECTS) sur la thématique « restructuration urbaine ». Elle concerne 65 étudiants et donne lieu à la délivrance d'un diplôme co-habilité par les institutions partenaires. Le programme mobilise 10 institutions, dont 7 universités, parmi lesquelles notre école. C'est le seul projet, parmi les 29 sélectionnés cette année par Erasmus Mundus, dans lequel est impliquée une école d'architecture française.

À la demande des membres du conseil, des précisions sont apportées sur le contenu et l'organisation de la formation et sur le financement du programme.

#### **Historique de ce programme**

En 1982, lors de son arrivée à l'ENSAPLV (anciennement UP6), Mario Zoratto tisse des liens étroits avec l'Italie et notamment Venise, Naples, Reggio Calabria, Rome ou encore Milan.

En 1987, l'école accueille les 12 premiers étudiants Erasmus de Venise.

En 1990, une convention est signée avec Reggio Calabria.

En 1991, le partenariat est renforcé avec Reggio Calabria située dans une 3<sup>ème</sup> zone en Italie et qui de ce fait bénéficie de nombreuses subventions européennes. Des enseignants de Rome et de Sicile notamment y enseignent. La faculté de la Méditerranée est alors créée.

1999-2003 : création d'un Master post-diplôme sur la gestion des parcs naturels et des projets de recherche avec l'Italie sur des sujets français.

En 2009, Reggio Calabria dépose un projet EMMC (Erasmus Mundus Master Course) qui n'est pas retenu.

En 2010, le projet à nouveau déposé par Reggio Calabria est sélectionné.

Le 24 mars 2010, l'ENSAPLV signe la convention de partenariat aux côtés notamment de Reggio Calabria et de Valence. L'école s'engage alors à candidater en tant que partenaire de ce programme.

Fin juin 2010, un extrait du dossier de candidature est reçu à l'ENSAPLV.

Août 2010 : Mario Zoratto et Danielle Hugues accomplissent conjointement un travail d'analyse et de synthèse du document. Est annexé un document extrait du guide du candidat aux EMMC établi par la commission européenne qui pourrait servir aux autres enseignants de l'ENSAPLV intéressés par ce programme.

#### Durée du programme

Le projet agréé par la commission européenne engage le partenariat sur la réalisation de 5 sessions de formation, soit de septembre 2011 à septembre 2016.

Première session de formation de septembre 2011 à septembre 2013 avec présence à l'ENSAPLV d'avril à septembre 2012.

#### Public concerné

Ce programme est ouvert aux étudiants du monde entier titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent. Le projet donnera lieu à une campagne de promotion mondiale. Par la suite, une commission de sélection se réunira en janvier pour les candidats non ressortissant de l'UE et en avril pour les candidats de l'UE.

La formation concerne 65 étudiants à minima, dont 50 de nationalité extra-européenne et 15 issus de l'UE.

L'ENSAPLV n'en accueillera que 33 sur 1 seul semestre, d'avril à septembre. Toutefois, la promotion est réunie en totalité début avril à l'ENSAPLV. Elle est ensuite divisée entre Valence et l'ENSAPLV. Elle se réunit à nouveau fin septembre en totalité à Valence.

#### Temps de la formation

La formation se déroule sur 4 semestres (2 ans). Elle comprend 3.000 heures correspondant à 120 ECTS. 1800 heures sont dévolues à l'enseignement et 1200 heures aux stages, voyages d'études et visites. L'enseignement est réparti en 3 unités de formation, deux réalisées en Italie, la troisième effectuée soit en Espagne à l'Université polytechnique de Valence, soit à Paris à l'ENSAPLV.

#### Contenu du programme

Le contenu d'une formation Erasmus Mundus provient d'enseignements, de disciplines et matières d'ores et déjà enseignées dans les universités partenaires. L'objet de ce Master conjoint est d'offrir aux étudiants concernés les compétences techniques et opérationnelles nécessaires pour devenir les acteurs de la restructuration urbaine en termes de projet, représentation, construction et gestion.

Il est important que le contenu exprime notre cœur d'enseignement.

Le CA souligne donc la cohérence avec notre programme « ville et territoire ».

L'enseignement commun est en anglais, sauf en France ou en Espagne où il est dispensé dans la langue du pays.

#### Enjeu pour l'ENSAPLV

Outre le développement de l'inter-culturalité entre les ressortissants des pays européens et des pays tiers, l'école acquiert, par ce projet EMMC, le label de pôle d'excellence accordé par la commission européenne. Ce programme permet également d'engager l'établissement dans une démarche de cursus développé conjointement avec des partenaires européens donnant lieu à un Master européen.

#### Coût du programme pour l'ENSAPLV

Il est difficile d'évaluer dès à présent le coût de ce programme pour l'établissement, la subvention européenne n'étant pas encore connue. La mise en place de moyens techniques adaptés sera cependant nécessaire (salle de cours) pour accueillir les 33 étudiants de master, qui débiteront leur cycle en avril donc durant le deuxième semestre à l'ENSAPLV. Dans la mesure où le calendrier de l'EMMC ne correspond pas à celui de l'établissement, les étudiants inscrits dans l'EMMC ne pourront pas être intégrés dans nos enseignements de master déjà constitués. L'adhésion à ce programme nous oblige également à faciliter la recherche d'un logement pour les étudiants effectuant une partie de la formation à Paris.

### Répartition des subventions

La subvention européenne est constituée principalement de bourses aux étudiants Erasmus Mundus : le montant comprend les droits d'inscription à la formation (16.000 € pour les non UE, 8.000 € pour les ressortissants de l'UE), auxquels s'ajoutent les aides liées aux déplacements (8.000 € pour les ressortissants des pays tiers et 3.000 € pour les étudiants de l'UE effectuant leur stage dans un pays non UE), ainsi qu'une aide mensuelle (1.000 € pour les non UE et 500 € pour les ressortissants européens).

Tous les partenaires associés recherchent activement des bourses notamment auprès de sponsors privés.

### Enseignants de l'ENSAPLV actuellement engagés dans ce programme

Mario Zoratto est le coordonnateur pédagogique de la formation à l'ENSAPLV. Ont été associés Arnaud Laffage, Pascal Aubry et Patrick Duguet. Le contenu de la formation sera précisé durant l'année 2011 et d'autres enseignants seront sollicités.

### Mode de rémunération des enseignants pour ce programme

Ce point n'est pas encore clairement défini, mais la rémunération devrait être calculée sur la base des heures d'enseignements dispensées. Le dossier de candidature fait état de 350h rémunérées par le programme, c'est-à-dire les droits d'inscription ou les bourses attribuées aux étudiants couvrant les frais d'inscription.

### Rôle de l'ENSAPLV dans ce programme

La Reggio Calabria, porteur du projet, assure la responsabilité scientifique et financière du projet pour la commission européenne. L'ENSAPLV participe à la gestion de la formation en qualité de membre du comité de pilotage et du conseil exécutif. L'établissement interviendra également dans la sélection des étudiants et est membre du jury délivrant le diplôme.

### Finalité du programme Erasmus Mundus

Le programme EMMC est différent des conventions habituelles bilatérales organisant les échanges d'étudiants. Il repose sur un partenariat multilatéral organisant un projet pédagogique conjoint européen et avec 3 pays tiers : Tunisie, Maroc et l'Inde. C'est un projet itinérant, nouveau pour l'école. Aujourd'hui, aucune école d'architecture n'est engagée dans un tel projet en France. Le programme Erasmus Mundus finance principalement des projets scientifiques (en 2010, 10 institutions françaises participent à des projets Erasmus Mundus, dont la nôtre, et en Italie, uniquement 2 institutions, Padoue et Reggio Calabria faculté d'architecture).

L'idée est de valoriser les formations d'excellence déjà existantes dans chaque établissement partenaires, sans rien créer de nouveau, afin de concurrencer les formations proposées par les Etats-Unis et l'Australie et ainsi attirer des étudiants à travers le monde vers des formations européennes devenue plus sélectives et plus attractives.

Des pôles d'excellence verront ainsi le jour.

Le point fort de cette formation est de veiller à ce que les étudiants accèdent dès leur sortie à un emploi.

### Finalité pour l'ENSAPLV

Valoriser notre enseignement, notamment à travers le module d'enseignement « Ville et Banlieue », cité page 12 du dossier, pour lequel l'école revendique un domaine de compétence.

### Reconnaissance des diplômes dans les 6 pays partenaires

Le diplôme est co-délivré par les établissements partenaires. La Tunisie, l'Inde, le Maroc, l'Italie ont déjà reconnu le diplôme EMMC Re-City. L'habilitation des projets ERASMUS MUNDUS agréés serait assurée par décret en Espagne. Il ne reste à obtenir que l'habilitation par la France. Si toutefois la formation n'était pas habilitée par la CST, le programme tomberait.

### Reconnaissance du diplôme en France

Cette formation devra conduire à la délivrance d'un diplôme conjoint particulier, avec le sceau des 7 universitaires partenaires.

Or, l'ENSAPLV ne délivre qu'un diplôme d'architecte conférant le grade de master. On ne pourra sans doute que délivrer un diplôme adossé au diplôme conférant grade de master.

C'est donc un problème qui relève du Ministère de la Culture et de la Communication. Guy Amsellem précise toutefois que le MCC est très intéressé par ce 1<sup>er</sup> diplôme EMRC et soutient ce programme.

### En cas d'échec que fait l'étudiant?

Pierre Emmanuel Escoffier soulève ce point qui reste aujourd'hui sans réponse.

Bruno Gaudin suggère que le contenu du programme EMMRC soit **soumis à la CPR**.

Jean Harari déplore que ce projet n'ait pas été présenté au CA avant la signature de la convention de partenariat au moment du dépôt de la candidature. Guy Amsellem et Anne D'Orazio l'expliquent par le changement de direction.

**Décision :**

**Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité moins une abstention, le projet Erasmus Mundus Master Re-City et sa transmission pour habilitation à la CST.**

### **3) Présentation et analyse de l'évolution du budget de l'école sur les 10 dernières années (point d'information).**

Marléna Gorge présente les différents tableaux détaillant l'évolution des recettes et des dépenses de l'école de 1998 à 2009, l'évolution de la masse salariale, l'évolution des dépenses par nature, ainsi que le tableau des heures de vacances accordées entre 2007 et 2010 et enfin l'état détaillé des dépenses de missions des 4 dernières années.

Anne D'Orazio note une augmentation des recettes de 98% et des dépenses de 111%. Les dépenses de personnel lié à l'enseignement ont augmenté de 31% et celles du personnel administratif de 187%. Les missions ont augmenté de 208%.

Guy Amsellem souligne qu'en valeur absolue, l'augmentation de deux masses salariales (enseignement et administration) est du même ordre.

En ce qui concerne les missions, Marléna Gorge renvoie au tableau détaillé des missions. Elles se répartissent entre les missions réalisées dans le cadre des contrats de recherche, les contrats ou programmes internationaux et enfin dans le cadre des activités de l'établissement. Alice Djakovitch précise que les contrats de recherche ou internationaux font partie intégrante du budget de l'école, pour autant ils n'impactent pas le résultat de l'école.

Pierre Emmanuel Escoffier interroge Marléna Gorge sur le budget conséquent des éditions de la Vilette. Il souhaite connaître la perte globale sur ces douze dernières années et savoir si l'établissement a défini un seuil au-delà duquel ce financement devient intolérable.

Marléna Gorge précise que les pertes ont été maîtrisées ces dernières années ; elles étaient bien plus importantes dans les années 1998 et 1999. Un point plus précis sera fait sur les Editions de la Vilette lors du prochain conseil d'administration qui se prononcera sur la dépréciation du stock.

Alice Djakovitch soutient que c'est un choix de l'école d'avoir un service d'édition, il faut savoir le maintenir et le faire vivre.

Albert-Gilles Cohen juge cette évolution plutôt positive.

Jean Harari précise que certains titres ont connu des succès notables (plusieurs ouvrages primés) et soutient la politique éditoriale mise en place depuis 1998 et qui porte ses fruits. Il rappelle que les Editions sont un service de l'école et, à titre de comparaison, indique que l'atelier maquette, par exemple, coûte lui aussi plus qu'il ne rapporte.

Il pose la question de la sensibilisation du public étudiant aux titres proposés par les éditions de la Vilette.

Des tables de vente sont régulièrement organisées dans l'atrium, une réduction de 20% est accordée aux étudiants, qui achètent sur place. Par contre, la communication sur les sorties et les titres primés passe souvent inaperçue dans l'établissement.

Philippe Bourdier souligne que le tableau des dépenses et recettes met en lumière la variation de masses financières notamment sur les vacances et souhaite que l'on étudie plus précisément cette situation.

Guy Amsellem précise que la démarche engagée par l'administration vise, à travers la production de ces données financières rétrospectives, à nourrir les réflexions du conseil en matière de choix budgétaires. Il indique que cette démarche est à poursuivre et à approfondir. Il observe que l'essentiel de l'augmentation de la subvention allouée par le ministère sur la période (1 M€, sur un total de 1,6 M€) résulte de la compensation du coût des loyers de Jaurès et Cambrai. Les comptes de l'école furent équilibrés jusqu'au milieu des années 2000. Le tournant se situe en 2005 : la décision de louer des locaux à l'extérieur crée un déficit. Le déficit est compensé, dans un

premier temps, par une augmentation de la subvention (2006 et 2007). Puis l'Etat réduit sa subvention en 2008, conduisant l'école à faire un effort important d'économies pour retrouver l'équilibre financier.

Il se dégage de ces éléments deux conclusions :

- d'une part, la stratégie de pression par le déficit n'a pas été couronnée de succès. Il est toujours risqué de dépenser de l'argent que l'on n'a pas. L'école a dû faire un important effort pour revenir à l'équilibre de ses comptes. On en voit l'expression dans les dépenses d'investissements qui sont tombées à 300.000 € en 2008 ;
- d'autre part, si l'on neutralise la part, dans l'augmentation de la subvention, qui couvre le coût des loyers, et les financements des contrats de recherche et à l'international (qui ont une contrepartie en dépenses), ce sont en grande partie les étudiants qui ont financé l'augmentation du budget de l'école.

Jean Harari et Bruno Gaudin s'accordent sur le fait que la dépense a été multipliée par deux en dix ans et que le nombre d'étudiants inscrits a chuté depuis 1998, ce qui implique que le coût de formation d'un étudiant a considérablement augmenté.

Les membres demandent de rajouter dans le tableau les effectifs étudiants ainsi que d'indiquer les dépenses et recettes en euros constants.

Les membres du conseil d'administration remercient Marlène Gorge, ainsi que le service financier et les ressources humaines pour le travail accompli. Ces tableaux permettent le début d'une analyse qu'il faudra poursuivre.

#### **4) Approbation des recrutements des Maîtres-assistants associés pour l'année 2010/2011**

Guy Amsellem rappelle les résultats des concours de cet été.

Deux Maîtres-assistants associés (MAA), Joanna Vajda et Vincent Poirier, ont été reçus sur des postes de Maîtres-assistants (MA), ce qui nécessite le recrutement de deux MAA, pour les remplacer, dans les champs TPCAU et STA.

Par ailleurs, Yann Nussaume a été reçu sur le poste de professeur en VT à Rouen, libérant son poste de MA en VT. En attendant le recrutement par voie de mutation d'un remplaçant titulaire à la fin de l'année, nous avons ouvert le recrutement d'un poste en MAA.

3 postes de MAA ont donc été ouverts, sur les champs suivants : TPCAU, STA et VT.

En TPCAU, 38 candidatures ont été reçues, 6 candidats ont été entendus par la commission de recrutement. La candidature de Louis Guedj a été retenue.

En STA, 6 candidatures ont été enregistrées, 3 candidats ont été entendus, la commission a décidé d'attribuer à Gabriel Auger et à Mario Poirier un demi-poste chacun.

En VT, 13 candidatures ont été reçues, 4 candidats entendus, la candidature d'Elisabeth Veit a été retenue pour ce poste.

Concernant le demi-poste du champ ATR (précédemment occupé par Gwen Rouvillois), lors des séances du 15 juillet 2010, la CPR et le CA ont décidé d'attribuer ce ½ poste au champ ATR.

La commission de recrutement a considéré que dans la mesure où Anne Philippe, MAA depuis 1<sup>er</sup> oct 2009, est pressentie pour ce poste, et qu'elle a déjà été auditionnée l'année dernière, il a été décidé de ne pas organiser un recrutement selon la procédure en vigueur mais de lui accorder exceptionnellement ce poste.

Il est donc proposé au CA d'attribuer un demi-poste à Anne Philippe.

Il est précisé que tous ces postes de MAA sont pourvus pour un an.

Philippe Bourdier précise que lors de la publication de la fiche de poste en TPCAU il était indiqué que ce contrat était non renouvelable. Il demande donc, au nom de l'équité entre les postulants, qu'une procédure de recrutement soit à nouveau ouverte sur ce poste au terme de cette année de contrat.

Un vif débat s'engage sur ce point avec A.G. Cohen.

A. D'Orazio rappelle, à son tour, que l'ensemble des contrats de MAA sont établis chaque année et qu'il dépend de la stratégie de l'école en matière de recrutement et d'évolution de ces postes de procéder ou non aux renouvellements des dits contrats.

**Décision :**

**Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des votants, l'attribution, pour l'année 2010-2011, d'un poste de maître-assistant associé à Louis Guedj et Elisabeth Veit, et d'un demi-poste de maître-assistant associé à Gabriel Auger, Mario Poirier et Anne Philippe.**

#### **4) Perspectives en matière de relocalisation de l'école**

Bruno Gaudin et Guy Amsellem informent le conseil d'administration, de l'état d'avancement des discussions qu'ils ont engagées avec la ville de Paris.

Une réunion de travail a eu lieu, fin juin, avec les services de la direction de l'urbanisme de la ville.

À l'issue de cette réunion, la ville a décidé de lancer deux études de faisabilité d'une relocalisation de l'école sur deux sites dans le nord est de Paris :

- friches SNCF de la porte de la Chapelle ;
- site de la Gare des Mines.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exploration de terrains possibles pour relocaliser l'école, l'attention s'est portée sur le site de la Halle aux cuirs, en bordure du Parc de La Villette.

Le site est formé de plusieurs ensembles, propriétés soit de l'établissement public du parc et de la Grande Halle de La Villette (EPPGHV), soit de la ville de Paris.

Les surfaces de l'EPPGHV (17 600 m<sup>2</sup> au total) se composent de deux grandes emprises :

- le site de la Halle aux cuirs, d'une surface de 12 800 m<sup>2</sup>, occupé, pour sa majeure partie, par la Halle aux cuirs, bâtiment industriel construit sur deux niveaux et un étage supérieur ;
- l'espace situé en contre bas du boulevard périphérique, représentant une surface de 4 800 m<sup>2</sup>, qui héberge un chapiteau de 660 m<sup>2</sup>, un ensemble de salles de répétition, un réfectoire, des espaces administratifs et une logistique commune (vestiaire et stockage).

Aux surfaces des deux ensembles de l'EPPGHV, s'ajoutent celles de la ville de Paris, notamment sous le boulevard périphérique, correspondant à 12 000 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment de la Halle aux cuirs est actuellement dédié à trois grands types d'activité : des espaces logistiques et de stockage pour l'EPPGHV, la Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI) et la Cité de la musique ; des résidences d'artistes de l'EPPGHV ; des espaces tertiaires occupés par l'EPPGHV, la CSI et des associations culturelles hébergées par ces deux établissements.

L'implantation de l'ENSAPLV sur le site de la Halle aux cuirs peut répondre au triple intérêt de l'école, de l'Etat et de l'EPPGHV.

Le site offre de nombreux atouts pour l'école.

D'abord par son contexte urbain, marqué par une importante mutation : projets d'urbanisme de Paris et de Pantin (reconversion des Grands Moulins, ensemble d'aménagements urbains aux abords du boulevard Macdonald et du canal de l'Ourcq), création de la ligne de tramway T3.

L'école est tout aussi sensible à la perspective de contribuer à résorber l'enclavement historique datant des fortifications de Thiers, et d'œuvrer à supprimer la frontière symbolique et spatiale entre Paris et la banlieue.

Enfin, la possibilité de matérialiser une nouvelle porte d'entrée sur le Parc de La Villette constitue, pour l'école éponyme, un argument supplémentaire.

Le contexte singulier du site représente, pour l'Etat, une opportunité historique de dégager un consensus avec Paris et Pantin, autour d'une volonté commune d'affirmation culturelle du site.

Enfin, l'EPPGHV, qui souhaite regrouper ses équipes administratives dans un bâtiment à construire sur des terrains appartenant à la ville de Paris en bordure de la partie sud-ouest du Parc, est sensible au fait que le site de la rue de Flandre peut faciliter les négociations avec la ville. Elle est donc favorable à l'idée d'accueillir l'ENSAPLV sur le site de la Halle aux cuirs

Guy Amsellem a envoyé, fin juillet, une note au cabinet du ministre, pour lui faire part de notre intérêt pour ce site et lui demander de lancer dès 2011 des études de faisabilité, l'une avec une hypothèse de rénovation et extension de la Halle, l'autre avec une hypothèse de démolition et reconstruction d'un nouveau bâtiment.

Jean Gautier, chef du service l'architecture, a fait part de l'intérêt du Ministère de la Culture pour cette hypothèse.

Bernard Landau fait part de sa satisfaction lors de ce premier contact avec la ville de Paris. Selon lui, ce secteur est très stratégique, il peut supporter bien plus qu'une école. Actuellement la transformation du secteur de la gare de Pantin est une zone stratégique pour les voyageurs visitant le Parc de la Villette. Ce terrain suscite beaucoup de convoitises. Il est proche des Grands Moulins. Il précise également que ce site s'inscrit dans un contexte urbain en pleine mutation. Il offre une double polarité avec le dédoublement de la ligne de tramway et le canal. Il permet de désenclaver les fortifications historiques entre Paris et sa banlieue et de matérialiser une nouvelle porte d'entrée du parc.

Jean Harari et Gérard Gribé expriment le souhait, dans le cas où le ministère de la culture donnerait son accord au projet, que l'école soit associée le plus en amont possible à son élaboration. Jean Harari rappelle le précédent de 2000 au cours duquel l'hypothèse d'un transfert de l'école sur le site du Port de Pantin avait été étudiée pendant plusieurs mois et avait abouti à l'élaboration d'une « charte programmatique » de ce projet. Il indique avec Gérard Gribé que, s'agissant de concevoir une école d'architecture, il convient de mettre en place une procédure *ad hoc* qui nécessairement diffère de celle mise en œuvre généralement pour les équipements publics (programmation, appel de candidature, concours sur esquisse, jury, etc.). Le mode d'association des enseignants de l'école à l'élaboration de ce projet doit être pensé pour ne pas reproduire les errements et les difficultés rencontrés par certaines des opérations récentes de construction d'école d'architecture.

#### 5) Questions diverses.

##### HMNOP

Jean Harari fait part des problèmes constatés au niveau des inscriptions administratives des candidats extérieurs à l'école à la HMNOP. Il est actuellement demandé à ces candidats d'obtenir les engagements auprès des enseignants de l'école.

Jean Harari souhaite que la décision prise par le CA concernant la gestion de la liste d'attente des candidats à l'HMNOP soit respectée et qu'il ne soit demandé aucun engagement aux enseignants avant le 15 décembre, date d'ouverture officielle de la liste d'attente.

La date du 15 décembre correspond à la clôture des inscriptions en HMNOP des étudiants de l'école sur la liste principale.

Bruno Gaudin demande à Jean Harari et Albert-Gilles Cohen de proposer par écrit au prochain CA des solutions pour faciliter la gestion de la liste d'attente et soulève la question de la nécessité de fixer une deuxième date de remise des dossiers.

Albert-Gilles Cohen demande :

- qu'un courrier précisant les dates et la composition des 45 jurys soit adressé à chaque enseignant de l'école, afin de les mobiliser davantage et de les inciter à participer ;
- qu'une solution soit envisagée pour réduire le nombre de membres des jurys ;
- que, dans le cadre de la mobilisation enseignante, une enquête soit faite auprès de la direction générale des patrimoines (DGP) sur la possibilité d'attribuer 5 heures de vacations supplémentaires aux agents non titulaires, en sus des 160 heures légales, en cas de participation à des jurys HMNOP.

Faute de temps, l'examen des autres points de l'ordre du jour est reporté.

Seront examinées lors du prochain CA, les questions suivantes :

- missions de la directrice adjointe ;
- point sur la politique informatique ;
- taux de rémunération des vacataires.

Points complémentaires à aborder lors du prochain CA sur demande des membres du CA :

- le parcours recherche et stage en labo de recherche ;
- précisions sur l'ouverture du labo photo ;
- le voyage de 1<sup>ère</sup> année ;
- l'exposition des PFE ;
- le rapport sur les RI ;
- le séminaire de master ;
- l'informatique ;
- établir et diffuser un organigramme précis et les missions dévolus aux services de l'école.

Les trois prochains CA se tiendront :

- lundi 18 octobre à 14h00 ;
- mardi 23 novembre à 14h00 ;
- mercredi 5 janvier 14h00.

Le Président du CA lève la séance à 13 heures 34.

Bruno Gaudin  
Président du Conseil d'administration

